



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : espagnol

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration présentée par l'Asociación de Familias y Mujeres del Medio Rural, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Femmes rurales : les enjeux pour l'avenir

L'Asociación de Familias y Mujeres del Medio Rural (Association des familles et des femmes des zones rurales) souligne l'importance universelle du rôle des femmes rurales dans le passé, le présent et le futur, et insiste sur la nécessité de poursuivre des politiques qui favoriseront une réelle égalité des chances et l'autonomisation des habitantes des zones rurales.

Aujourd'hui, la population rurale représente 47 % de la population mondiale, cette dernière excédant les 7 milliards d'individus. Ce sont donc environ 3,2 milliards d'individus dans le monde, dont plus de 1,6 milliard de femmes, qui vivent dans des régions rurales. Dans l'Union européenne, la population rurale représente 26 % de la population totale. Le nombre de femmes habitant dans les campagnes y est de 66 millions, un nombre qui s'élève à 120 millions si l'on prend en considération les 47 pays membres du Conseil de l'Europe. En Espagne, près de 6 millions de femmes vivent en milieu rural.

Il ressort clairement de ces données que les femmes rurales constituent un segment particulièrement important de la population, non seulement sur le plan démographique mais également du point de vue du rôle qu'elles jouent dans le développement économique, social et culturel de millions de personnes dans le monde.

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing en 1995, a marqué un tournant dans la vie des femmes en général, et des femmes rurales en particulier. De fait, c'est lors de cette Conférence que les États se sont accordés pour proclamer le 15 octobre Journée internationale des femmes rurales, et que les femmes rurales ont été prises en compte dans les 12 domaines d'intervention du Programme d'action.

Depuis lors, des avancées modestes mais néanmoins significatives ont été accomplies en faveur d'une réelle égalité des chances pour les femmes rurales. Cependant, d'un pays à l'autre, les progrès ont été inégaux et n'ont pas été effectués de la même manière ou dans les mêmes délais.

En Espagne, des avancées considérables ont eu lieu, notamment en matière de législation au cours des dernières années, avec l'adoption et l'entrée en vigueur de la loi organique n° 1/2004 relative aux mesures de protection intégrées contre la violence sexiste, de la loi organique n° 3/2007 sur l'égalité effective des femmes et des hommes, qui fait aussi spécifiquement mention des femmes rurales, et de la loi n° 35/2001 sur la propriété partagée des exploitations agricoles.

En dépit de ces avancées législatives, les femmes rurales en Espagne continuent d'être confrontées à des inégalités auxquelles il faut mettre un terme, telles que :

- Les difficultés à s'insérer sur le marché du travail;
- L'écart de rémunération, qui s'élève à environ 16 %;
- La difficulté à concilier vie de famille, travail et vie privée. Ce sont toujours les femmes qui s'occupent le plus des personnes âgées et des enfants et qui

assument l'essentiel des tâches ménagères, en plus de leurs activités agricoles et d'élevage;

- La faible présence de femmes rurales au sein des organes de décision. Les femmes constituent seulement 25 % des membres des coopératives, 3,5 % des membres des conseils d'administration des coopératives de premier rang, et 2,2 % de ceux des coopératives de second rang, et elles sont presque totalement absentes des organisations professionnelles agricoles et des groupes d'action locale;
- La violence sexiste, que les femmes rurales tendent à supporter davantage en silence et contre laquelle elles disposent de moins de moyens que les citadines.

Par conséquent, il est nécessaire de fournir des efforts soutenus dans les domaines suivants :

- Prendre des mesures spécifiques pour répondre aux besoins des femmes rurales en vue de s'acheminer vers un développement intelligent, durable et inclusif;
- Continuer à prendre position contre tous les types d'inégalités dont les femmes rurales sont toujours victimes;
- Renforcer la contribution des femmes à la subsistance des populations rurales et à la lutte contre la masculinisation et le vieillissement des communautés, sachant que sans femmes, les campagnes n'ont pas d'avenir;
- Promouvoir le rôle moteur des femmes dans le développement économique des populations rurales, en encourageant l'entrepreneuriat féminin et l'introduction d'activités économiques complémentaires à l'agriculture et à l'élevage;
- Prendre des mesures pour faciliter la conciliation de la vie de famille, du travail et de la vie privée, et pour engendrer une évolution des mentalités nécessaire à ce que le partage des responsabilités entre hommes et femmes au sein des foyers devienne une réalité;
- Améliorer l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, instruments essentiels à l'autonomisation des femmes rurales;
- Continuer à promouvoir la présence de femmes rurales dans les organes de décision afin qu'elles atteignent le niveau de représentation qu'elles méritent, étant donné qu'elles constituent la moitié de la population et qu'il est regrettable de gaspiller leur potentiel;
- Intensifier la lutte contre la violence sexiste dans les campagnes et améliorer les ressources consacrées à la prise en charge des femmes victimes de ces violences.

Près de 20 ans après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, nous n'avons toujours pas résolu les problèmes ni atteint les objectifs définis dans le Programme d'action. D'où la nécessité pour tous – gouvernements, organisations internationales, acteurs économiques et sociaux, et la société en général – de conjuguer nos efforts en vue d'assurer que les femmes rurales occupent la place qui leur revient au sein des populations, au titre du rôle fondamental et vital qu'elles jouent en faveur de la subsistance de nos peuples.